



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/53

Commission d'appel d'offres (CAO) - Election des membres

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme-FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/53 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - ELECTION
DES MEMBRES (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE
DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

I - Cadre juridique :

Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément aux dispositions du code de la commande publique (art. L 1414-1 du code général des collectivités territoriales -CGCT).

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT (art. L 1414-2 du CGCT).

Enfin, en application de l'article R 2162-24 du code de la commande publique, les membres élus pour composer la commission d'appel d'offres siègent également, en cette qualité, dans les jurys prévus par la réglementation de la commande publique.

II - Modalités de composition de la commission d'appel d'offres :

En application de l'article L 1411-5 du CGCT, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

En outre, les articles D 1411-3 à D 1411-5 du CGCT précisent :

Article D 1411-3

« Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. »

Article D 1411-4

« Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. »

Article D 1411-5

« L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes. »

Par délibération n° 2020/7 du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Sur cette base, les listes de candidats avaient vocation à être déposées auprès du Maire de Lyon au plus tard à l'ouverture de la séance de Conseil de ce jour.

Vu, le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1411-5, L 1414-1 et L 1414-2 ;

Vu, le code de la commande publique et, notamment, son article R 2162-24 ;

Vu, la délibération n° 2020/7 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes ;

Vu, le résultat du scrutin à bulletin secret auquel il a été procédé :

a) Etat des listes déposées

- Les groupes de la majorité (Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste – La gauche sociale et écologique)

	Prénom	NOM
1	Sylvain	GODINOT
2	Valérie	ROCH

	Prénom	NOM
3	Nathalie	PERRIN-GILBERT
4	Philippe	PRIETO
5	Olivier	BERZANE
6	Stéphanie	LEGER
7	Laurent	BOSETTI
8	Nadine	GEORGEL
9	Emmanuel	VIVIEN
10	Patrick	ODIARD

- **Le groupe Droite, centre et indépendants**

	Prénom	NOM
1	Laurence	CROIZIER
2	Jean-Michel	DUVERNOIS
3	Béatrice	DE MONTILLE
4	Florence	VERNEY-CARRON
5	Pascal	BLACHE
6	Romain	BILLARD
7	Françoise	BLANC
8	Etienne	BLANC
9	Pierre	OLIVER
10	Denis	BROLIQUIER

- **Le groupe Pour Lyon**

	Prénom	NOM
1	Ludovic	HERNANDEZ
2	Samira	BACHA-HIMEUR
3	Delphine	BORBON
4	Anne-Sophie	CONDEMINE
5	Yann	CUCHERAT
6	Charles-Franck	LEVY
7	Jean-Yves	SECHERESSE
8	Gérard	COLLOMB

	Prénom	NOM
9		
10		

- Le groupe Progressistes et Républicains

	Prénom	NOM
1	Béatrice	GAILLIOUT
2	Sylvie	PALOMINO
3	Laurence	FERRARI
4	Georges	KEPENEKIAN
5		
6		
7		
8		
9		
10		

-

b) Résultats du scrutin

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 73
- nombre de bulletins blancs : 1
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 72

Listes	Nombre de voix	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
Les groupes de la majorité	51	3	3
Le groupe Droite, centre et indépendants	9	1	1
Le groupe Pour Lyon	8	1	1
Le groupe Progressistes et Républicains	4	0	0
Totaux	72	5	5

DELIBERE

1- Les Conseillers municipaux dont les noms figurent ci-dessous sont élus en tant que membres titulaires pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) :

- Monsieur Sylvain GODINOT
- Madame Valérie ROCH
- Madame Nathalie PERRIN-GILBERT
- Madame Laurence CROIZIER
- Monsieur Ludovic HERNANDEZ

2- Les Conseillers municipaux dont les noms figurent ci-dessous sont élus en tant que membres suppléants pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein de la CAO :

- Monsieur Philippe PRIETO
- Monsieur Olivier BERZANE
- Madame Stéphanie LEGER
- Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS
- Madame Samira BACHA-HIMEUR

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET